



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_134-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/134

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DES AUTORITÉS
RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 16 septembre 2021

**Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre
2021**

**Le 22 septembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	P		GIRAudeau Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme Saby, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/134

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_134-DE

Vu le Code des Transports,

Vu la loi orientation des mobilités (LOM) du 24/12/2019,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) et notamment l'article 3-3-3 « Transports – Déplacements »,

Vu les délibérations n°2021/027 et n°2021/028 du 18 mars 2021 relatives à la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes de Montesquieu et à la modification de ses statuts.

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Au cours d'une Assemblée générale tenue le 27 novembre 1980, les élus représentant 63 autorités organisatrices de transports collectifs ont décidé de créer une structure permanente d'échange et de coordination propre aux communes, syndicats, districts, communautés urbaines, conseils généraux ou conseils régionaux sous la forme d'une association dite « Groupement des Autorités Responsables de Transport » afin de se doter d'un instrument d'échange efficace.

Au 31 décembre 2018, 205 collectivités territoriales adhèrent au GART, dont 184 Autorités organisatrices urbaines. Depuis septembre 2014, les syndicats mixtes SRU ont la possibilité d'adhérer au GART, en plus des Autorités Organisatrices qui les composent.

L'article premier des statuts du « Groupement des Autorités Responsables de Transport » fixe le but de l'association :

- assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne
- développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial

Le GART porte la voix des autorités organisatrices de mobilités (AOM), notamment au sein des assises de la Mobilité en sa qualité de représentant des collectivités territoriales organisatrices de transport auprès du Gouvernement. Il est un acteur clé dans la mise en œuvre des appels à projets de Transports Collectifs et de Mobilité Durable.

Il met à disposition des publications et des événements (Rencontres nationales du transport public, Salon européen de la mobilité, et des journées thématiques) permettant de mieux appréhender les enjeux et les problématiques du monde des transports. Des partenariats avec des bureaux d'études et des cabinets d'avocats sont établis pour accompagner les AOM dans la réalisation de leurs projets.

Le GART propose un système d'adhésion à hauteur de 0,050€ par habitant soit une enveloppe prévisionnelle pour la CCM d'environ 2 250€.



Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20210922-2021_134-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/134

**OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DES AUTORITÉS
RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adhère au Groupement des Autorités Responsables de Transport,
- Inscrit au budget principal la dépense nécessaire à l'adhésion,
- Désigne Monsieur AULANIER comme représentant titulaire et Madame MARTINEZ comme représentante suppléante de la Communauté de Communes de Montesquieu auprès de cette instance.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

